

# La Forêt de la Tuile

RUYNES EN MARGERIDE



Durée : 2h00

Longueur : 6,5 km

Balisage : bleu

▼865 m ▲957 m

Dénivelé : + 130 m

Facile

Cet itinéraire permettra de découvrir quelques uns des plus beaux paysages de Margeride ainsi que le Jardin de Saint-Martin, un des sites de l'Ecomusée de Margeride.



En savoir + :

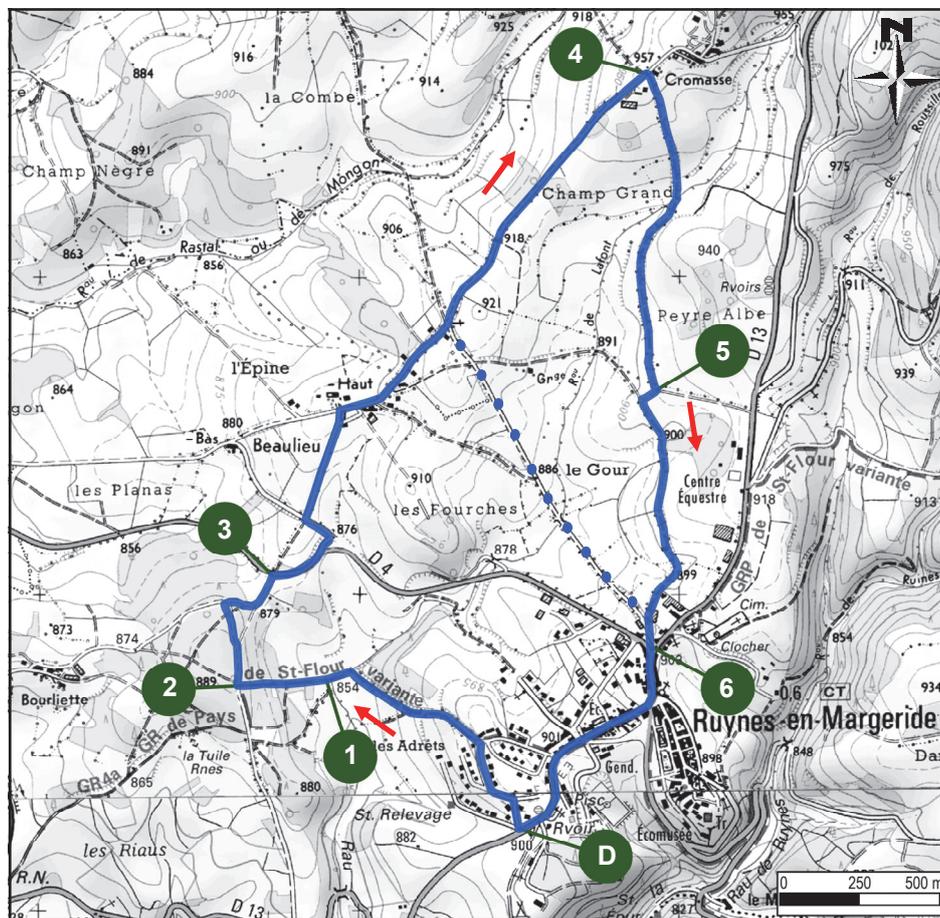
Bureau de Tourisme de la Margeride  
[www.pays-saint-flour.fr](http://www.pays-saint-flour.fr)

Aménagements et entretien du circuit :  
Saint-Flour Communauté  
[www.saint-flour-communaute.fr](http://www.saint-flour-communaute.fr)

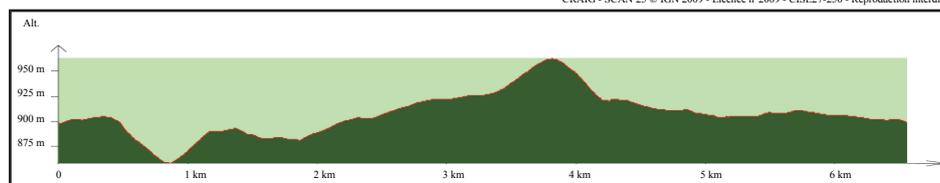
Credit photo CD15 BBT - BTMT

Vous souhaitez noter et/ou signaler  
un problème sur cet itinéraire :  
[www.rando.cantal.fr](http://www.rando.cantal.fr)

Fiche Rando PDIPR 15  
Edition 2018 - Tous droits réservés



CRAIG - SCAN 25 © IGN 2009 - Licence n°2009 - CISE27-250 - Reproduction interdite



**D** Du bourg, prendre la route du Camping Le Petit Bois (parking). Laisser l'entrée du camping sur la gauche et descendre sur la route une cinquantaine de mètres pour arriver au panneau de départ « La Forêt de la Tuile ».

Prendre la route à droite qui monte dans le lotissement. Le traverser et prendre le chemin de terre qui descend dans la vallée, au ruisseau de Lafont (balisage GR® 4).

**1** Passer le ruisseau et monter en face pour arriver sur le plateau et rencontrer un chemin à la perpendiculaire.

**2** Quitter le GR® 4 et prendre à droite. Obliquer ensuite à droite sur un chemin plus large qui sort des bois et rejoint la route départementale 4.

**3** Suivre la D4 à droite sur 250 mètres, la quitter et s'engager à gauche sur la voie communale qui mène au village de Beaulieu-Haut. 100 mètres plus loin, au carrefour, tourner à droite pour monter vers le village. Traverser

celui-ci pour atteindre un carrefour où est érigée une croix. (Un raccourci vers Ruynes en Margeride écourte la randonnée, en prenant à droite puis tout droit jusqu'au bourg de Ruynes en Margeride). Continuer tout droit au carrefour jusqu'au village de Cromasse.

**4** Virer à droite à l'entrée de Cromasse sur un chemin qui descend entre deux rangées d'arbres bordant des pâturages. Suivre ce chemin tout droit en direction de Ruynes en Margeride. On arrive à l'arrière du centre équestre.

**5** Au carrefour, ne pas prendre à droite ni à gauche mais poursuivre tout droit jusqu'au centre de Ruynes en Margeride. Un arrêt à l'église, nouvellement restaurée, permettra de découvrir un Christ en Bois datant du XV<sup>e</sup> siècle.

**6** Reprendre la D13 jusqu'au camping Le Petit Bois.

INFO+

A voir :

Le Jardin de Saint-Martin constitue l'un des trois sites de l'Ecomusée de Margeride : situé au cœur du village de Ruynes-en-Margeride, autour du donjon, ce site présente un panel des espèces végétales emblématiques de Margeride : entre plantes à cueillettes et potager où la pomme de terre bleue côtoie l'épinard perpétuel, entre chaos de granite et forêts de pin sylvestre. Un jardin étonnant, observatoire de ce pays de montagne, un jardin pour sentir, toucher, goûter... comprendre. Pour se renseigner sur les jours et horaires de visite de ce site, veuillez contacter l'Ecomusée au 04.71.23.43.32.

<http://ecomuseedemargeride.fr/>



### Quelques rappels:

Le balisage des itinéraires de petite randonnée :

Il est matérialisé à la peinture.

■ un trait indique la continuité du tracé,

┌ Tourner à droite,

└ Tourner à gauche,

X une croix, c'est la mauvaise direction.

Les itinéraires de petite randonnée de moins de 2 h de marche hors pauses sont balisés en bleu ■

Les itinéraires de petite randonnée de 2h de marche à moins de 4h de marche hors pauses sont balisés en jaune ■

Les itinéraires de petite randonnée de 4h de marche à 7h de marche hors pauses sont balisés en vert ■

Le balisage peinture peut être renforcé par de la signalétique directionnelle lorsque le terrain l'impose.



### Le dénivelé positif:

C'est la somme des montées de l'itinéraire. Exprimé en mètres, il renseigne sur l'intensité de l'effort à fournir. 100 mètres de dénivelé positif à pied revient à réaliser environ 1 km sur un terrain plat. Pour un bon marcheur il faut environ 1h pour gravir une montée de 400 mètres.

En moyenne montagne, la progression d'un marcheur est d'environ 3,5 km/h.

Terre de randonnées par excellence, avec des sites prestigieux ou secrets, le Cantal vous convie à partager les bonheurs rares qu'offre un environnement préservé dans sa richesse et son authenticité.

Néanmoins, ce pays réserve ses nombreux charmes à ceux qui l'abordent avec respect et lucidité, qui savent allier plaisir et sécurité et tendre la main aux hommes qui, tous les jours, façonnent par leur travail ces paysages d'une exigeante beauté.

Pour « prendre son pied » sur les chemins de balade, il faut aussi savoir où le poser... Voici quelques règles simples de « savoir-randonner » qui vous permettront de savourer sans souci, une balade inoubliable :

- se renseigner sur la météo ainsi que sur l'itinéraire,
- emporter le nécessaire du randonneur prévoyant (chaussures de rando, sac à dos, crème solaire, pique-nique, bidon d'eau, fiche rando, topo-guide, carte IGN à jour),
- éviter de partir seul et indiquer à son entourage le parcours choisi,
- ne pas quitter les sentiers balisés,
- ne pas randonner accompagné d'un chien dans les zones d'estives,
- ne pas s'approcher des troupeaux ou caresser une vache,
- refermer les clôtures à la traversée des pâturages,
- ne pas déposer d'ordures ou tout autre objet indésirable,
- ne pas fumer ou faire du feu,
- ne pas camper,
- ne cueillir aucune plante,
- en cas d'orage, quitter rapidement les sommets et les lignes de crête. Chercher un abri en évitant absolument les arbres isolés et les rochers qui attirent la foudre,
- En cas d'accident justifiant un secours, rejoindre au plus vite la route ou les habitations proches et téléphoner au 17 ou 18, en précisant au mieux la localisation et la gravité de l'accident.

Dans tous les cas, ne sous-estimez pas la moyenne montagne, dite « montagne à vaches », ni les vaches elles-mêmes... Adaptez votre comportement à vos capacités personnelles, à l'état naturel des lieux et aux dangers prévisibles sur des chemins de randonnée. En suivant ces quelques conseils, fondés sur le simple bon sens et le respect d'autrui, vous randonnerez dans les meilleures conditions de sécurité. Vous éviterez, en outre, que votre responsabilité soit engagée dans d'éventuels dommages ou accidents ou que les propriétaires et les agriculteurs refusent légitimement le passage à ceux qui vous suivront. Un « contre-pied » dont pâtiraient tous les randonneurs.

### La météo dans le Cantal:

[www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)  
Tel : 08 99 71 02 15

### Numéros d'urgence:

15 S.A.M.U  
17 police  
18 pompiers  
112 numéro d'urgence européen

L'aménagement et l'entretien de cet itinéraire comme la rédaction de cette publication ont été réalisés par la communauté de communes Saint-Flour Communauté. Aussi, le Conseil départemental du Cantal ne saurait être tenu responsable d'un quelconque défaut d'entretien sur le terrain ou d'erreurs concernant le descriptif de l'itinéraire.